

**24
25**
**JUIN
2022**

Dijon
9^{ème} congrès

**MG
FRANCE**

Médecin Généraliste Traitant
un engagement local, social et durable

Les 24 & 25 juin, le congrès de MG FRANCE se tiendra à Dijon.

Un congrès de MG France, c'est un creuset pour les idées nouvelles et l'avenir du métier de médecin généraliste traitant. Venez nombreux sans angoisse de la page blanche : nous allons écrire ensemble !



INSCRIVEZ-VOUS VITE SUR
www.boutique.mgfrance.org ou flashez ce QrCode.



MedGé+

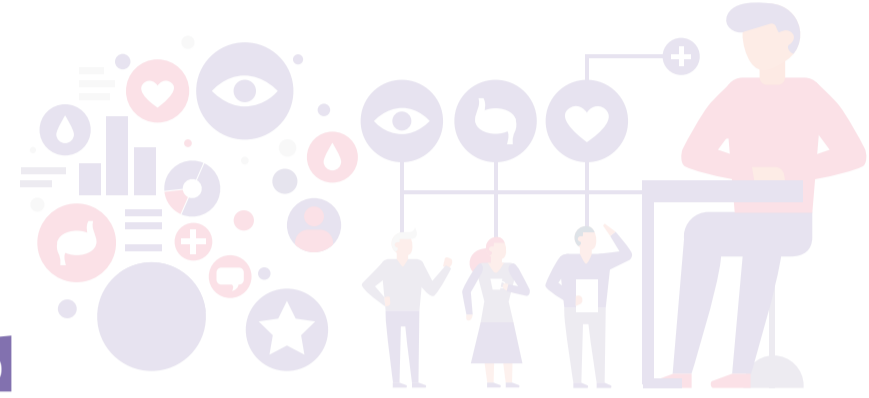
100% MÉDECINE GÉNÉRALE
+ PROCHE DE VOUS

Directeur de la publication : Olivier BARRAT Rédacteur en chef : Jacques BATTISTONI
Comité de rédaction : Margot BAYART, Jean-Louis BENSOUSSAN, Agnès GIANNOTTI, Jean-Christophe NOGRETTE, Jean-Claude SOULARY
Éditeur : Osmose Médicale - 13, rue Fernand Léger - 75020 PARIS - 01 43 13 13 13 - services@mg-france.fr
Rédaction : Jean-Christophe NOGRETTE - jcnogrette01@google.fr
Coordination éditoriale : Angélique BRONNHEAU - 01 47 22 52 23 - a.bronnaeu@impact-medicom.com
Responsables commerciales : Céline MENU - 01 47 22 52 23 - c.menu@impact-medicom.com, Suzanne RICARD - 01 47 22 52 23 - s.ricard@impact-medicom.com
Direction artistique : Emille NORIGEON Crédits : Photos © AdobeStock / Illustrations © Freepik, pch.vector / vector juice / macrovector_official



ÉDITO

D'abord, convaincre !



SOMMAIRE

ÉDITO 1

MG SERVICES 1

ÉLECTIONS 2

TÉMOIGNAGE 2

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES 2

JURIDIQUE 2

CONGÉ MATERNITÉ 2

ACCÈS AUX SOINS 2

MG FORM 2

CONGRÈS MG FRANCE 3

MG RDV 3

Une application réalisée par des médecins, pour des médecins.

L'APPLICATION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE EST NOTRE SOLUTION POUR GÉRER LES DEMANDES DE SOINS NON PROGRAMMÉS ET VOTRE ACTIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE.

MG RDV
Votre appli prise de rendez-vous

- Agenda en ligne à consulter et à remplir sur votre ordi, tablette ou smartphone.
- Prise de rendez-vous en ligne pour les patients.
- Multi-agenda pour cabinet de plusieurs praticiens
- Vous êtes propriétaire de la base de données
- Le détournement de patientèle est impossible
- L'outil est personnalisable.

TARIFS MENSUEL	
Adhérents MG FRANCE	Non adhérents MG FRANCE
21 €	31 €

Ça, c'est imbattable ! Artisanat et circuit court. MG Rendez-vous travaille aussi à la mise au point d'un service adapté aux CPTS et au futur SAS. Petit mais costaud !

EN SAVOIR +

Si vous n'êtes pas contre un peu d'aventure, avec une équipe sympa et motivée, moins célèbre mais beaucoup moins chère que les grosses cylindrées du marché, renseignez-vous !
mgrdv-services@mg-france.fr

L'accès aux soins sera un des thèmes principaux de la campagne électorale. Les difficultés de nos concitoyens à la recherche d'un médecin traitant et l'inquiétude des élus locaux quand leur territoire perd ses médecins généralistes occupent les équipes de campagne des candidats qui cherchent des solutions. Pas toujours pertinentes, hélas ! Les médecins généralistes en activité sont en difficulté sous la pression des patients qui à juste titre exigent d'être pris en charge.

- MG France fixe deux priorités destinées à limiter ces effets :
- inciter les médecins généralistes à ne pas cesser prématurément leur exercice : épuisés par la charge de travail, certains d'entre eux redoutent l'effet « domino » provoqué par le départ de confrères vers la retraite ou un exercice plus facile.
 - leur proposer tous les moyens existants pour consolider et renforcer l'offre de soins.

Pour les généralistes tentés de passer la main, il faut mieux rémunérer les actes complexes, éviter à tout prix les récriminations tatillonnes et souvent injustifiées des caisses de l'assurance maladie, et bien sûr faciliter et simplifier leur exercice. À ceux qui le souhaitent, il faut proposer de passer à la médecine générale avancée. Une pratique différente, avec des assistants médicaux sans conditions décourageantes, avec des infirmiers de santé publique et/ou de pratique avancée, avec l'accès à des locaux permettant le fonctionnement d'une véritable « équipe du médecin traitant », permettant de recevoir des internes en médecine générale. Et ainsi de rendre l'exercice de ceux qui le veulent à la fois plus confortable et plus attractif.

Pour MG France, ces solutions seront portées par la prochaine convention médicale, qui devra promouvoir les changements nécessaires : simplifier l'exercice, faciliter l'accès à un assistant médical, à une infirmière de santé publique, rendre possible une collaboration efficace entre

infirmier de santé publique et médecin traitant. Il n'est pas acceptable de laisser à des parlementaires soumis à la pression des lobbys le soin de décider à notre place du champ de nos activités professionnelles. Le cadre conventionnel ouvre une négociation entre syndicats et assurance maladie. C'est la convention qui, demain, devra modéliser la collaboration entre professionnels de santé. Quoi qu'il en coûte !

Afin de négocier dans de bonnes conditions, il faut convaincre. D'abord, convaincre les futurs décideurs et responsables politiques de la justesse des propositions détaillées plus haut, et de la nécessité d'un investissement significatif pour améliorer les conditions de travail des médecins traitants sur le territoire. Le soutien de nos patients, exprimé par la pétition en faveur de leur médecin traitant, contribue à cette prise de conscience. Ensuite, nous appuyer sur un consensus scientifique et professionnel en faveur d'un système de santé organisé. Enfin, négocier en position de force, en construisant un accord intersyndical et en prolongeant le dialogue instauré avec les autres professions de santé, puis en confrontant nos propositions avec celles de l'assurance maladie. C'est dans ce but que nous avons rédigé les 20 recommandations que vous trouverez ci-jointes.

Elles auront d'autant plus de poids que vous en ferez la promotion autour de vous, pendant le débat électoral puis lors de la négociation conventionnelle, grâce notamment à la pétition que nous vous proposons. La crise démographique que traverse notre profession sera malheureusement durable. Elle appelle des solutions ambitieuses et une modification des pratiques. Pour cela il faut une volonté sans faille et des moyens conséquents.

Il convient donc, d'abord, de convaincre ! Soyez assurés que MG France s'y consacre totalement. ■

Jacques BATTISTONI, Président de MG France

MG FRANCE
Le syndicat des Médecins Généralistes

POUR ADHÉRER :

1. Envoyez ce bulletin à MG France, 13 rue Fernand Léger - 75 020 PARIS. Vous recevrez en retour votre carte d'adhérent et les coordonnées de votre syndicat départemental, qui percevra 44 % de votre cotisation.
2. Notre équipe locale vous contactera dans les meilleurs délais.

Nom & prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable :

Email : @

Date de naissance : / / Actif Retraité Remplaçant

Je souhaite m'abonner à la revue Médgé+ (4 numéros/an) au tarif annuel de 8€

N°RPPS : Année de 1^{ère} installation :

Adhésion simple

300 € - Par chèque à l'ordre de MG France

25 € mensuel - Par prélèvement

13 € mensuel - Par prélèvement : cotisation réduite pendant les 2 premières années d'installation et pour les remplaçants.

Adhésion +

Cette formule inclut l'assurance Responsabilité civile professionnelle et la protection juridique, à tarif préférentiel adhérent.

48 € (25€ + 23€) mensuel

36 € (13€ + 23€) mensuel : Dès réception de votre adhésion, votre contrat RCP vous sera envoyé.

Retraité non actif

Adhésion simple : 20 € Par chèque à l'ordre de MG France

Adhésion + RCP : 120 € Par chèque à l'ordre de MG France

UN PROBLÈME, UNE QUESTION ?

MG SERVICES VOUS RÉPOND

La vie n'est pas un long fleuve tranquille. Il n'est pas rare d'avoir besoin d'aide pour résoudre un problème...

MG France à votre écoute : services@mg-france.fr

LES GRANDS THÈMES ABORDÉS EN 2021
2 200 réponses apportées en 2021



ÉLECTIONS

Les vingt recommandations de MG France aux candidats.

L'élection présidentielle est le temps fort de la démocratie en France. À cette occasion, les choix politiques les plus marquants se dessinent. La santé en France est en triste état.

Il faut absolument peser pour qu'elle soit au cœur des propositions des candidats, pour la présidentielle et pour les élections législatives qui suivront. MG France porte résolument la voix des médecins généralistes dans ce débat. Nous avons élaboré 20 propositions figurant sur l'affiche jointe à ce numéro, étayées solidement sur une abondante bibliographie. Et nous allons tout faire pour que les principaux candidats s'en inspirent. Pas de santé sans médecins traitants ! ■



INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Indemnités journalières des médecins libéraux : un progrès décisif !

Après des années de combat acharné mené par MG France, le délai de carence de 90 jours pour les IJ en cas de maladie du médecin libéral est enfin raccourci.

Le décret publié le 12 juin 2021 concerne tous les médecins libéraux y compris les remplaçants. Il met en place un dispositif qui ne concerne pas la CARMF, elle continuera d'indemniser les arrêts maladie à partir du 91^{ème} jour comme actuellement. Les nouvelles dispositions s'appliquent aux indemnités versées aux médecins libéraux par l'Assurance Maladie du 4^{ème} au 90^{ème} jour d'arrêt, pour les arrêts de travail ayant débuté à partir du 1^{er} juillet 2021. Il suffit pour cela d'avoir cotisé à un régime de cotisations maladie obligatoire auparavant pendant un an. C'est bien entendu le cas des médecins conventionnés.

Ces mesures sont également entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les médecins remplaçants relevant du dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations et contributions sociales, ainsi que pour les conjoints collaborateurs. Le décret prévoit les modalités d'application du dispositif de prestations maladie « en espèces » des professionnels libéraux.

Quelles cotisations, quelles IJ ?

Le taux de cotisation sera fixé à 0,3% du Bénéfice Non Commercial (BNC) du médecin, plafonné à 3 « plafonds annuels de la Sécurité sociale » (Pass), soit 123 408 euros. Comme le versement des indemnités journalières n'intervenait qu'à compter du 1^{er} juillet 2021 le taux de cotisation a été réduit pour l'année 2021 à 0,15%. La cotisation maximale annuelle sera plafonnée à 370 euros par an pour les médecins libéraux dont le revenu est égal ou supérieur à 3 Pass (123 408 euros) et la cotisation minimale sera calculée sur la base de 40% du Pass, soit environ 50 euros par an.

Le montant des indemnités journalières correspond à 50% du BNC annuel, soit 1/730 du BNC moyen des trois dernières années, mais avec un plafond de 3 Pass (123 408 euros par an). Pour un BNC supérieur ou égal à 3 Pass, l'indemnité maximale sera de 169 euros par jour, alors que l'indemnité minimale, pour un BNC de 40% du Pass, sera de 22 euros par jour.

À noter, pour le début d'activité, le BNC pris en compte sera le cas échéant celui de l'année. Le mi-temps thérapeutique sera possible et indemnisé à 50% de l'IJ taux plein. En moyenne le BNC est de 80 000 € chez les médecins généralistes, cela correspond à 240 € de cotisation annuelle pour une indemnité de 109 € par jour pendant maximum 87 jours. Les cotisations seront recouvrées par les URSSAF et le paiement des indemnités journalières sera effectué par les CPAM.

Important. Il va être nécessaire de reconsidérer vos contrats de prévoyance IJ-Invalidité privés en tenant compte de ces nouvelles prestations. Une occasion de faire jouer la concurrence pour les plus jeunes, pour les plus âgés la négociation sera plus difficile, la tarification de ces contrats augmentant avec l'âge... **Au total**, c'est une issue favorable au combat mené avec constance par MG France depuis des années. Nous restons vigilants à propos de son application et des mesures complémentaires devront être négociées. ■

TÉMOIGNAGE

La CPTS, l'interface pour l'accès aux soins dans un bassin de vie...

Les CPTS se mettent en place pour répondre aux besoins de leur population d'accéder aux soins de premier recours, de bénéficier d'un parcours de santé adapté et d'être mieux protégé par des mesures de dépistage et de prévention.

À l'échelle d'un bassin de vie, la CPTS devient ainsi un interlocuteur identifiable et représentatif qui doit s'articuler avec les autres structures d'exercice coordonné mais également avec les initiatives des collectivités locales et citoyennes.

La CPTS du nord du Lot a pu voir le jour grâce à l'ancrage sur son territoire de plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires, d'équipes de soins primaires, et d'une organisation de PDSA, en s'appuyant sur leurs expériences respectives du travail collectif. Parallèlement la CPTS doit permettre de soutenir les professionnels isolés et leur faire bénéficier des avantages de l'exercice coordonné.

À l'échelle de notre petit département, nous pouvons également compter sur le DAC 46 dans le cas de situations particulièrement complexes et dans la recherche de ressources spécifiques. Cette coopération va également favoriser une meilleure efficacité dans le cadre du projet ICOPE[®] du dépistage de la fragilité et de sa prise en charge.

La CPTS s'est ainsi impliquée dans l'écriture du « contrat local de santé » de la communauté de communes afin d'identifier les missions de chacun, évitant ainsi les redondances ou les initiatives inadaptées. Le CLS aura ainsi pour objectif de conforter l'attrait de notre territoire, de favoriser l'accueil des internes et des remplaçants avec des locaux adaptés, de soutenir une filière « santé » dans le lycée local mais aussi les projets immobiliers des MSP.

Enfin, le projet de CPTS a été élaboré en concertation avec une association d'usagers du territoire, dans le cadre d'un dialogue constructif, notamment sur le sujet délicat du besoin réel et du besoin ressenti. L'intelligence collective peut ainsi permettre d'éviter d'apporter des solutions simplistes aux problèmes complexes. Certes la CPTS ne peut à elle seule répondre à tous les défis, mais avec l'appui de tous et en identifiant les rôles de chacun, elle permet sans nul doute d'éviter une dégradation incontrôlable d'une situation sanitaire, particulièrement dommageable pour les populations les plus défavorisées. ■

Oliver DARREYE, médecin généraliste à Vayrac - sur la mise en place d'une CPTS dans le Lot (46)

* Le programme ICOPE de l'OMS préconise des parcours de soins intégrés pour les seniors reposant sur une démarche de prévention structurée.



JURIDIQUE

Une SCI, pour quoi faire ?

Une société civile immobilière peut-elle être utile au médecin libéral ?

Si les professionnels sont propriétaires de leurs locaux, en solo ou en indivision, la SCI est assurément utile. C'est elle qui devient propriétaire des locaux et, si ses statuts sont bien pensés, la fluidité des entrées et des départs est assurée au moins dans leurs conséquences matérielles, car chacun détient une part définie du capital. Par ailleurs c'est un moyen d'isoler le patrimoine immobilier du professionnel en cas de défaillance financière (la vie n'est pas toujours simple), les créanciers ne peuvent pas faire saisir le bien si un associé est défaillant. Il faut bien choisir le régime fiscal de cette SCI car elle peut être imposée au titre de l'impôt sur le revenu ou au titre de l'impôt sur les sociétés. Bref, c'est une affaire de spécialistes, un expert-comptable et ou un avocat fiscaliste pourront vous expliquer les possibilités et vous conseiller utilement. ■



CONGÉ MATERNITÉ

ASM - Avantage Supplémentaire Maternité : une grande avancée pour la maternité.

La durée du congé maternité pour les femmes médecins libérales est de 16 semaines pour la 1^{ère} et la 2^{ème} grossesse et de 26 semaines à partir de la 3^{ème} grossesse. Et la durée du congé paternité est passé de 14 à 28 jours depuis le 01/07/2021.

L'aide financière complémentaire appelée Avantage Supplémentaire Maternité a été instaurée par les partenaires conventionnels afin d'aider les femmes et les hommes médecins pendant cette période à faire face aux charges inhérentes à la gestion du cabinet médical. C'est une avancée considérable dont les répercussions ont été immédiates sur l'âge de première installation des femmes qui ne cesse de diminuer. Pour continuer il faut des mesures fortes comme l'extension de l'ASM à toute la durée de l'arrêt maternité ou paternité. Les frais fixes du cabinet continuent de courir pendant toute la durée de ce congé. ■



Pour continuer il faut des mesures fortes comme l'extension de l'ASM à toute la durée de l'arrêt maternité ou paternité.



ACCÈS AUX SOINS

Le SAS est-il ou non une usine à gaz ?

Ce service d'accès aux soins va se mettre en place, volonté gouvernementale oblige... Même si son rôle chevauche celui des maisons de santé et CPTS. Même si son organisation pratique pose autant de problèmes qu'elle en résout.

Un des gros obstacles est la propension des SAMU à vouloir tout gérer alors que les soins non programmés sont bien différents de l'urgence vitale. Au SAMU, l'urgence vitale... mais qu'on laisse les généralistes régler l'accueil et l'orientation de ce qui relève des soins non programmés. L'autre gros obstacle est la désinformation entretenue par certains. Oui, la rémunération des médecins généralistes qui vont s'engager dans le SAS est compliquée.

Quoique... tous les MG acceptent de recevoir au plus vite leurs patients qui ont une pathologie aiguë non grave, le plus souvent le jour même et souvent même pour des patients non suivis habituellement. Pour ceux-là aucune inquiétude : ouvrir des créneaux au SAS ne leur fait courir aucun risque ! Tout d'abord car les appels au SAS seront régulés. Aucun risque de voir déferler 50 urgences par jour. Ensuite les créneaux ouverts pour le SAS ne sont aucunement exclusifs : vous pouvez les prendre pour vos patients ! Et c'est probablement ce qui arrivera, car deux heures par semaine ouvertes aux patients du SAS, c'est 8 rendez-vous : vous n'avez pas 8 patients par semaine imprévus ?

En fait, vous serez rémunérés pour faire ce que vous faites déjà ! C'est à dire une fois de temps à autre prendre un patient inconnu pour un lombago ou une angine. 200 points de Forfait Structure en plus, soit 1 400 € pour simplement ouvrir des créneaux au SAS alors que vous pourrez les remplir vous-mêmes ! Au-delà de ce système, si le régulateur a un patient à caser, par exemple un patient suspect de colique néphrétique, il cherchera à obtenir une place chez un MG proche. Cet appel direct au MG, en dehors des fameux créneaux qui sont déjà pris, seront, si vous les acceptez, rémunérés a posteriori en fonction de leur nombre, enregistré par la régulation à qui vous aurez dit Oui ! Cette rémunération est complexe avec des tranches et des effets de seuil. Donc un bonus par acte entre 6€ et 14€ selon la tranche... Cela risque de toute façon d'être bien rare.

Non le SAS n'est pas une usine à gaz. Il apportera aux MG une petite reconnaissance financière pour leur habituel engagement à prendre en charge leurs patients et pour de temps à autre accepter d'aider un patient qui n'a plus de médecin traitant. N'en faisons ni un veau d'or ni un repoussoir. Faisons calmement notre métier en ouvrant des créneaux au SAS et en continuant à faire de notre mieux, tout simplement ! ■



Se perfectionner en gérontologie Se former en toute tranquillité

LES PLUS

- > La validation du diplôme de médecin coordonnateur en EHPAD (décret n°2005-560 du 27 mai 2005)
- > Un calendrier garanti sur 2 années consécutives
- > Le fonctionnement de votre cabinet est facilité !

L'OBJECTIF GÉNÉRAL

- > Répondre aux besoins des médecins généralistes
- > Répondre aux besoins des patients en optimisant la cohérence de la prise en charge
- > Promouvoir une organisation rationnelle en relation étroite avec les différents acteurs du domaine médico-social centrée autour de la personne âgée.

FORMATION 2022 consultez le site : www.mgform.org/cursus

MGForm vous accompagne dans l'évolution de notre métier.

13 rue Fernand Léger - 75 020 PARIS ☎ 01 43 13 13 13 mgform@mgform.org - www.mgform.org



Suivez-nous

Photo © AdobeStock